



## **CONTRIBUTION SABINE GOLTAIS**

Responsable d'actions solidaires Harmonie Mutuelle

### **APPROCHE TRANSVERSALE POUR UN ACCES AUX DROITS ET A LA SANTE EN BRETAGNE**

Ne pas bénéficier d'une complémentaire santé est le premier facteur d'exclusion des soins (34% de renoncement contre 14% pour ceux ayant une complémentaire). Il y a plus de renoncement aux soins pour les chômeurs et les familles monoparentales.

Or les taux de non recours aux droits à la santé sont très élevés : estimés à 20% pour la CMUC (Couverture Maladie Universelle Complémentaire), soit environ 1 million de personnes éligibles et non bénéficiaires de leur droit. Et estimés à 2/3 pour l'ACS (l'Aide au Paiement de la Complémentaire Santé), soit environ 2 millions de personnes éligibles et non bénéficiaires de leur droit.

Il existe une réciprocity des facteurs logement-travail-santé. Ils influent réciproquement les uns sur les autres. Aussi il est nécessaire que l'attention portée à la santé soit aussi soutenue que celle portée au logement ou à l'emploi, par exemple.

D'autant plus que l'état de santé des Bretons dépend de multiples critères. Cf le schéma ci-dessous qui démontre que les facteurs d'ordre socio-économique, en interdépendance avec l'environnement physique et le comportement individuel, impactent notre état de santé. Ils n'agissent pas isolément : c'est bien la combinaison de leurs effets qui influe sur l'état de santé. Ces facteurs sont désignés comme les « **déterminants de la santé** ».

12



Il y a aussi plus de renoncement aux soins à l'Ouest de la région et, en parallèle, l'état de santé de la population est dégradé à l'Ouest de l'axe St Brieuc-Vannes (écart de 2.5 ans d'espérance de vie entre un Finistérien et un Brétilien !). Or les structures de santé sont bien présentes sur tout le territoire breton. En effet, notre maillage territorial composé des villes moyennes assure la présence des praticiens au plus près des populations. Et il en est de même pour les organismes type CPAM, CARSAT, CCAS...

Les initiatives en faveur de la santé des démunis sont nombreuses. Mais leur éclatement nuit à leur efficacité et à leur cohérence globale.

On peut en conclure que si tous les acteurs (institutionnels, privés, professionnels de santé...) se préoccupaient des droits de tous pour tous, l'accès aux droits à la santé deviendrait prioritaire et l'accès aux soins dans les territoires bretons serait plus efficace.